

Edito...

APRÈS LE NUMÉRO de janvier 2023 consacré aux résultats des élections professionnelles de décembre 2022, les prochaines LDS vont être consacrées aux instances elles-mêmes. En février, les **Comités Sociaux d'administration** et en mars les CAP / CCP après les résultats attendus pour les CAP 1 et CAP 2 pour lesquelles un nouveau scrutin a été organisé au mois de mars 2023, et en avril sur le dialogue social dans les postes.

La CFDT-MAE relance régulièrement les appels à la grève lancés par l'intersyndicale au niveau national contre la réforme des retraites et incite ses adhérents à suivre le mouvement. Mais nous savons aussi que la multiplication des jours de grève vient impacter la rémunération ... C'est la raison pour laquelle, la CFDT-MAE propose un remboursement forfaitaire aux grévistes/qui sont adhérents (voir page 4).



La CFDT-MAE présente dans tous les cortèges depuis le lancement des manifestations le 19 janvier, à Nantes comme à Paris.

Au sommaire ce mois-ci

Edito	page 1
Qu'est-ce que les CSA ?	page 2-3
L'écho des sections	page 4
Le Saviez-vous ?	Page 4



Qu'est-ce que les CSA ?

C'est la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui a modifié les règles du dialogue social dans l'administration publique. Le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 crée des **comités sociaux d'administration (CSA)** dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, permet d'instituer à différents échelons de CSA adaptés au besoin de l'administration concernée. Les CSA sont issus de la **fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**.

Au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, a été créé le **Comité social d'administration ministériel (CSAM)** compétent pour l'ensemble des services aussi bien en administration centrale que dans les postes et, pour les services d'administration centrale, le **comité social d'administration centrale (CSAC)**. Le CSAM concerne l'ensemble des agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels (y compris les recrutés locaux).

Les attributions du CSAM portent sur les projets de texte réglementaire relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services, les projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, aux orientations générales en matière de mobilité et aux orientations générales en matière de promotion et de

valorisation des parcours professionnels, les projets de texte relatifs aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire, le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le projet de document d'orientation à moyen terme de la formation des agents et le plan de formation, les projets d'arrêtés de restructuration, la participation de l'Etat et de ses établissements publics, au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels, les projets d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service, les projets de texte réglementaire relatifs au temps de travail.

En plus, il est compétent, notamment, sur les questions de discrimination, d'organisation des services, de rémunérations, de mobilité, d'évolution professionnelle, l'organisation du travail et de la qualité de vie au travail (...)

Au sein de ce CSAM, est institué, au-delà du seuil de 200 agents, une **formation spécialisée (FS)** en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (Voir schéma ci-dessous).

Qui siège ? Les organisations syndicales (OS) siégeant au CSAM et au CSAC désignent leurs représentants titulaires parmi leurs titulaires et suppléants de ces instances (le nombre de sièges dé-

Pour la CFDT, « il y a un risque de voir les questions d'organisation du travail et de sécurité ne pas être prises en charge de manière satisfaisante » (fédération Interco-CFDT)

Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM)

Formation spécialisée

Comité Social d'administration centrale

Formation spécialisée pour les sites franciliens et nantais

Formation spécialisée pour le site nantais et pour les agents de SDV

Recrutés
locaux

Agents de
droit
public**

Agents de
droit
public**

* déclaration de la Secrétaire générale adjointe d'Interco-CFDT

** Agents publics = fonctionnaires et contractuels

pend de la représentativité de chaque OS). Pour les suppléants à la FS, les OS peuvent choisir leurs représentants en dehors des CSA. L'enjeu pour les OS est de parvenir à faire vivre cette formation spécialisée car contrairement aux anciens CHSCT, ce n'est plus une instance autonome et le risque d'une perte de légitimité existe. En effet, « nous savons tous, par expérience, que les militants qui siégeaient dans les CHSCT avaient une appétence particulière pour ces sujets. *(...) »

Le constat n'est pas des plus enthousiastes dans le secteur privé où cette architecture a déjà été déployée. Cependant, cela n'a pas empêché le législateur de garder ce même schéma, cette fois dans le secteur public. En effet, le principal « *risque c'est que les élus des CSA n'aient pas le même savoir-faire, qu'ils n'aient pas le temps d'investir pleinement ces questions.* » En effet, les FS ont le même périmètre d'intervention que les CHSCT (visite de sites, DUERP, accident du travail ...)

Résultat des élections...

Syndicats	Nombre de sièges
APMAE	0
ASAM-UNSA	3
CFDT-MAE	6
CFTC Affaires étrangères	2
CGT-FSU-Solidaires	4
USASCC	0

En **CSAM**, la CFDT-MAE a gagné 6 sièges sur 15. La fusion entre les trois syndicats CGT-FSU-Solidaires leur ont permis d'avoir 4 sièges. Deux syndicats ne siègent pas dans cette instance : l'USASCC et l'APMAE.

En **CSAC**, les résultats sont plus serrés et la CFDT obtient 3 sièges sur 11 ainsi que la liste d'union CGT-FSU-Solidaires, l'ASAM 2 sièges tandis que la CFTC et l'AP-MAE conservent un siège.

Vos élus au CSAM

Titulaires



Thierry Franquin
SAE Paris



Carole Barbier
ADJCH Nantes



Benoît Potot
ASIC Londres



Raphaëlle Lijour
SAE Paris



Miary Andriantse
ADL Tana



Catherine Peck
SCH Casablanca

Suppléants



Joao Luis Corrente
ADL Lisbonne



Edith Nogo
ADL Yaoundé



Patrick Devautour
CTR Conakry



Léa Serrero
SCH Paris



Benoît Morchais
ADJCH Téhéran



Frédérique Martineau
SCH Paris



L'écho des sections

Section Nantes

Pour tenir compte des journées de grève, l'AG de la section de Nantes s'est finalement tenue le 10 février. Le bureau se compose comme suit : secrétaire de la section **Carole Barbier**. Deux secrétaires adjoints : Linda Herbron et Rémy Corbeau.

Section Paris

L'Assemblée générale s'est tenue **le 26 janvier à 17h**.

Paul Marinière a été élu secrétaire de la section Paris. Deux adjoints ont été élus pour le seconder : Léa Serrero et Fabrice Desplechin.

Les débats ont porté sur la question des outils numériques, la réforme de l'examen du principalat des SAE... **La section Paris et son secrétaire de la section Paris sont à votre écoute ... N'hésitez pas à aller vers eux.**

LE SAVIEZ-VOUS?

× Depuis le début des mouvements de grève contre la réforme des retraites et pour laquelle la CFDT-MAE appelle ses adhérents à la rejoindre massivement dans les cortèges à Nantes et à

Paris, le conseil syndical de la CFDT-MAE a décidé de renouveler la prestation exceptionnelle à destination de ses adhérents dans le but de compenser forfaitairement la perte de salaire qu'entraînera cette nouvelle journée de mobilisation des mardi 31 janvier et 7 février.

Quelle aide ?

L'adhérent qui fera l'objet d'une retenue de salaire pour « fait de grève », en France comme à l'étranger, percevra une indemnisation forfaitaire de la part de la CFDT-MAE d'un montant de 53,90 € (soit 7,70 €/heure) pour les adhérents à temps plein, et au prorata du temps de travail pour ceux à temps partiel.

Pour qui ?

Pour tout adhérent depuis au moins 6 mois à jour de ses cotisations. Exception : dans certains cas, les adhérents ayant cotisé depuis moins de 6 mois pourront bénéficier d'une demi-prestation grève après accord du syndicat.

Nous vous invitons à vous faire connaître auprès de nous pour pouvoir bénéficier de cette prestation exceptionnelle :
cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr

× Dans sa collection « **Pour en savoir plus...** », la CFDT-MAE vient de mettre à jour sa dernière fiche qui concerne la question des **décharges syndicales**. Cette fiche pratique s'adresse à tous ceux qui bénéficient d'une décharge partielle : **n'hésitez pas à nous la demander.**

× La CFDT-MAE ainsi que les syndicats élus au CSAM ont rencontré la ministre le 9 janvier 2023. Cela a été l'occasion de lui rappeler ce que sont les revendications de la CFDT-MAE afin « **de redonner des perspectives et du sens au travail à tous les collègues composant notre communauté de travail.** » Retrouvez l'intégralité de notre intervention sur notre site : <https://www.cfdt-mae.fr/rencontre-informelle-des-elus-du-csam-avec-la-ministre/>

Cfdt: RETRAITES
Réforme d'injustice
pour les femmes!
#64ANSCESTNON

Rédaction et conception : Nadine Monchau

CFDT-MAE :

- ♦ 57, bd des Invalides, 75700 Paris ☎ 01 53 69 35 12
- ♦ 11, rue de la Maison Blanche, 44036 Nantes cedex 01 ☎ 02 51 77 26 19

Mail : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr

Site : www.cfdt-mae.fr

Twitter : @CFDT-MAE



Issn 2259-6453